

FAQ

Appel à candidatures – Ensembliers

Salon des Nouveaux Ensembliers, Manufactures nationales

Qui peut candidater au Salon des Nouveaux Ensembliers ?

Le Salon des Nouveaux Ensembliers s'adresse à des professionnelles et professionnels de l'architecture d'intérieur, du design, de la décoration et des métiers d'art ayant développé une pratique structurée. Les candidates et candidats peuvent exercer à titre indépendant, au sein d'un studio ou d'un collectif.

Le Salon ne s'adresse pas à une génération ou à une tranche d'âge particulière. Il vise avant tout à révéler des démarches capables de proposer une vision contemporaine et prospective de l'espace, d'explorer de nouvelles écritures de l'architecture d'intérieur et des arts décoratifs, ou encore de renouveler leur propre pratique. L'attention du jury portera moins sur l'ancienneté ou la notoriété que sur la capacité à porter une démarche de recherche, d'expérimentation et d'innovation en résonance avec les enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Je sors de l'école, puis-je candidater ?

Le Salon des Nouveaux Ensembliers n'est pas conçu comme un dispositif spécifiquement destiné aux étudiants. Les candidates et candidats doivent être en mesure de concevoir, produire et coordonner un projet d'ampleur, impliquant de nombreux partenaires et un investissement significatif. Toutefois, il n'existe pas de critère d'âge ou d'ancienneté. Le jury sera avant tout attentif à la qualité de la démarche, à la solidité du parcours et à la capacité à mener le projet à son terme.

Pourquoi participer au Salon des Nouveaux Ensembliers ?

Le Salon offre l'opportunité de réaliser un projet à échelle réelle dans un cadre exceptionnel, de bénéficier de la visibilité associée aux Manufactures nationales, de rencontrer un large réseau de professionnels et de présenter son travail à un public nombreux. L'édition 2025 a accueilli plus de 20 700 visiteurs en 20 jours et généré de nombreuses retombées médiatiques en France et à l'international.

Le Salon des Nouveaux Ensembliers est-il une foire commerciale ?

Non. Le Salon des Nouveaux Ensembliers est avant tout une manifestation culturelle et curatoriale. Il ne fonctionne pas comme une foire de design ou de décoration. Toutefois, l'édition 2027 renforcera sa dimension professionnelle à travers plusieurs journées dédiées aux prescripteurs, collectionneurs, architectes d'intérieur, hôteliers, groupes de luxe, institutions et médias spécialisés. Les projets peuvent ainsi générer des opportunités de diffusion, de commandes ou de collaborations.

Quelle charge de travail représente la participation au Salon ?

La participation au Salon constitue un engagement important. À titre indicatif, lors de l'édition 2025, plusieurs ensemblières et ensembliers ont mobilisé l'équivalent d'une personne à mi-temps pendant six mois, puis à temps plein durant les trois mois précédant l'ouverture du Salon. Chaque projet présente naturellement des spécificités différentes, mais les candidates et candidats sont invités à anticiper dès l'amont l'investissement en temps que représente une telle participation.

La subvention couvre-t-elle l'ensemble des coûts du projet ?

Pas nécessairement. La dotation attribuée par les Manufactures nationales, ainsi que l'appui du 19M mentionné par ailleurs, constituent une participation aux coûts de conception et de réalisation du projet. Lors de l'édition 2025, de nombreux ensembliers ont complété cette enveloppe par des apports propres, du mécénat, des partenariats en nature ou d'autres formes de soutien. Les candidates et candidats sont donc invités à construire un modèle économique réaliste dès la phase de conception.

Puis-je présenter un projet déjà réalisé ?

Non. Les projets doivent être conçus spécifiquement pour le Salon des Nouveaux Ensembliers et répondre à la thématique de l'édition. Certaines pièces, collaborations ou éléments préexistants peuvent être intégrés à la proposition, mais celle-ci doit constituer un projet original développé pour le Salon.

Qu'attend-on d'un « ensemble décoratif » ?

L'objectif n'est pas de présenter un objet ou un meuble isolé mais de concevoir un espace cohérent dans lequel dialoguent architecture d'intérieur, mobilier, lumière, textile, artisanat d'art, matériaux, usages et espace architectural (qu'il soit mis créé dans le cadre du projet ou en dialogue avec la Galerie des Gobelins). Le Salon valorise une approche globale de l'espace héritée de la figure historique de l'ensemblier.

À quoi peut ressembler une collaboration avec une maison du 19M ?

Les modalités dépendront de chaque projet. Une collaboration pourra par exemple porter sur la création d'un textile, d'un luminaire, d'un élément décoratif, d'un revêtement, d'une broderie, d'un plissé, ou de tout autre élément conçu en dialogue avec l'une des maisons du 19M. L'objectif serait de construire une collaboration fondée sur l'expertise et les savoir-faire des Maisons, tout en veillant à ne pas reproduire leurs codes créatifs ni leur direction artistique, afin de les réinterpréter dans l'univers de l'Ensemblier.

Quelle taille d'espace faut-il envisager ?

Les surfaces définitives seront précisées aux équipes sélectionnées. À titre indicatif, les espaces présentés lors de l'édition 2025 mesureraient chacun entre 35 et 45m² et correspondraient à de véritables pièces à échelle réelle. Les projets doivent donc être pensés comme des espaces immersifs et non comme des installations de petite dimension. Selon le nombre de projets retenus et exposés, les surfaces proposées pourront aller de 30 à 45 m².

Les Manufactures nationales fournissent-elles du mobilier ou des objets ?

Le principe du Salon est que chaque équipe conçoit et produit son propre projet. Les candidates et candidats sont donc invités à construire leur proposition sans présumer de la mise à disposition d'œuvres, de mobilier ou d'objets issus des collections des Manufactures nationales. À titre exceptionnel et sous réserve de l'accord des conservateurs ainsi que des contraintes de conservation et de sécurité, certaines demandes pourront toutefois être étudiées au cas par cas pour les équipes sélectionnées.

Les Manufactures nationales peuvent-elles me mettre en relation avec des artisans ou des partenaires ?

En dehors de la collaboration facilitée avec le 19M, les candidates et candidats sont invités à construire et à mobiliser leur propre écosystème de partenaires, artisanes et artisans, manufactures, éditeurs, galeries et entreprises dès la phase de candidature. Le Salon des Nouveaux Ensembliers a vocation à mettre en valeur des équipes capables de fédérer autour d'elles des savoir-faire et des collaborations.

Dans le cadre du partenariat avec le 19M, chaque équipe sélectionnée collaborera avec au moins une maison du 19M. Un temps de rencontre dédié sera organisé afin de favoriser l'émergence de ces projets communs. Les Manufactures nationales n'ont pas vocation à assurer, à la demande des candidates et candidats, la mise en relation avec des partenaires spécifiques. Les équipes sont en revanche encouragées à s'inspirer des programmes portés par les Manufactures nationales ou des acteurs précédemment soutenus pour nourrir leur proposition (ex : designers présents dans les collections, collections, créations de l'Atelier de Recherche et de Création, programme des Aliénés, etc.).

Que se passe-t-il après le Salon ?

Le Salon des Nouveaux Ensembliers a vocation à générer des opportunités professionnelles pour les participantes et participants. Les équipes sélectionnées sont donc invitées à anticiper le suivi des contacts, demandes et mises en relation qui pourraient émerger à l'occasion du Salon. Cela suppose notamment de disposer du temps, des ressources et, le cas échéant, des compétences commerciales nécessaires pour assurer les relances, répondre aux sollicitations, développer des partenariats ou transformer ces échanges en projets, commandes ou collaborations. Les Manufactures nationales pourront faciliter certaines mises en relation, mais la valorisation et le suivi commercial des opportunités relèveront de la responsabilité des ensemblières et ensembliers ou de leurs structures partenaires.

Les Manufactures nationales souhaitent favoriser la circulation des projets lorsque cela est possible. Toutefois, aucune itinérance n'est garantie. Les éventuelles présentations ultérieures dépendront des opportunités identifiées auprès de foires, institutions, expositions ou partenaires diplomatiques. Les équipes sélectionnées devront néanmoins être en mesure de conserver et stocker leur projet pendant une durée d'un an après le Salon afin de permettre d'éventuelles présentations ultérieures.

Que signifie être porté par une structure partenaire ? Est-ce obligatoire ?

Non. Dans la plupart des cas, les candidates et candidats porteront directement leur projet.

Toutefois, certaines équipes peuvent souhaiter s'appuyer sur une galerie, un éditeur, une structure de production ou un autre organisme partenaire pour assurer tout ou partie du suivi administratif, contractuel ou financier de leur participation. Cette structure devra être identifiée dès le dépôt de la candidature.

Cette possibilité n'est ni obligatoire ni un critère de sélection. Dans tous les cas, le projet demeure porté au nom de l'ensemblière, de l'ensemblier ou de l'équipe créative sélectionnée.

Les pièces présentées peuvent-elles être proposées à la vente sur place ?

Le Salon des Nouveaux Ensembliers est conçu comme une exposition et non comme une foire commerciale. À ce titre, les ventes directes sur place ne sont pas autorisées et aucun catalogue commercial de vente ne pourra être diffusé au sein de l'exposition.

À qui appartiendront les pièces co-conçues avec les maisons du 19M à l'issue du Salon ? Pourront-elles être éditées commercialement par l'ensemblier ?

En cas de co-création, les droits de propriété intellectuelle seront détenus conjointement par les différentes parties. Sauf accord contraire ou cession au 19M, la propriété matérielle de la pièce réalisée reviendrait à l'Ensemblier. Une éventuelle édition ou commercialisation fera l'objet d'une discussion au cas par cas dans un cadre contractuel entre la Maison et l'Ensemblier. Chaque projet pourra ainsi donner lieu à des dispositions spécifiques concernant la propriété intellectuelle et l'exploitation commerciale des créations.

La subvention des Manufactures nationales est-elle destinée uniquement aux coûts de production du projet (achats de matières, artisans) ? Peut-elle également couvrir une partie des honoraires de l'ensemblier ?

La subvention des Manufactures nationales a vocation à contribuer à la réalisation du projet dans son ensemble. Elle peut ainsi couvrir aussi bien certaines dépenses de production (matériaux, fabrication, prestations artisanales, transport, etc.) que des dépenses liées à sa conception, sa coordination ou son développement. Les candidates et candidats demeurent libres de répartir cette enveloppe en fonction des besoins de leur projet, sous réserve que les dépenses engagées contribuent directement à sa réalisation.

